Etat civil – Liste des documents à fournir pour une déclaration de naissance

DECLARATION DE NAISSANCE
Dans les 15 jours qui suivent la naissance

1. Déclaration d'un enfant né **dans les liens du mariage**

- **Original** du certificat médical d'accouchement précisant les prénom(s) et nom de l'enfant, le sexe, les date et heure de naissance ainsi que le nom de la mère *(zárójelentés de la mère et de l'enfant).*

- Copie intégrale de l'acte de naissance du parent français. A demander auprès de la mairie de votre lieu de naissance (https://www.acte-etat-civil.fr/) ou, pour les Français nés à l'étranger, auprès du service central d'état civil à Nantes (https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html).

- Preuve de la nationalité française du parent français. Par exemple :
  - Copie intégrale d'acte de naissance.
  - Copie recto/verso de la carte d'identité.
  - Certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France.
  - Certificat de nationalité française.

- Livret de famille.

- Pièce d'identité du parent français.

- Le cas échéant, déclaration de choix de nom pour un premier enfant commun (Cf.fin de ce document)
  Remarque : en l'absence de déclaration de choix de nom, l'enfant portera le nom du parent à l'égard duquel le lien de filiation a été établi en premier.

Pour cette formalité, l'acte de naissance est dressé immédiatement et un carnet de santé est remis.

2. Déclaration d'un enfant né **hors mariage**

- Présence du père obligatoire.

- **Original** du certificat médical d'accouchement précisant les prénom(s) et nom de l'enfant, le sexe, les date et heure de naissance ainsi que le nom de la mère *(zárójelentés).*

- Copie intégrale de l'acte de naissance du parent français. A demander auprès de la mairie de votre lieu de naissance (https://www.acte-etat-civil.fr/) ou, pour les Français nés à l'étranger, auprès du service central d'état civil à Nantes (https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html).

- Preuve de la nationalité française du parent français. Par exemple :
  - Copie intégrale d'acte de naissance.
  - Copie recto/verso de la carte d'identité.
  - Certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France.
  - Certificat de nationalité française.

- Acte de reconnaissance anténatale faite par le père, le cas échéant, devant les autorités françaises et/ou hongroises.

- Pièce d'identité des deux parents.

- Le cas échéant, déclaration de choix de nom pour un premier enfant commun
  Remarque : en l'absence de déclaration de choix de nom, l'enfant portera le nom du parent à l'égard duquel le lien de filiation a été établi en premier.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

PATRONYME DE L'ENFANT : ……

PRÉNOM (S) DONNÉ (S) À L'ENFANT : ……

ADRESSE DES PARENTS :

……

……

DATE, HEURE, ET LIEU DE NAISSANCE :

……

……

PROFESSION DU PÈRE : ……...

PROFESSION DE LA MÈRE : ……...

DÉCLARATION FAITE PAR : LE PÈRE - LA MÈRE

Je reconnais avoir été informé(e) des dispositions de la loi n° 2002-304 du 4 mars 2002 modifiée relative au nom de famille et modifiant diverses dispositions relatives à l'état civil concernant le choix de nom patronymique pour notre enfant.

A Budapest, le

Heure :

Signature :